

Le 21 juillet 2022

Bonjour Monsieur Hermitte,

Faisant suite à la réunion de la CCSPL du 19 juillet dernier, et tout en regrettant son ordre du jour manifestement trop chargé, nous répondons à votre proposition en vous adressant ci-dessous les deux questions qu'il nous restait à poser lorsque vous avez interrompu la séquence sur l'Assainissement. Ceci vous permettra de nous communiquer vos réponses de manière qu'elles soient incluses dans le pv de la réunion.

A l'issue de cette séquence consacrée à l'assainissement, vous avez bien voulu me dire quelques mots aimables auxquels j'ai répondu en vous disant que nous devrions prendre le temps de parler de nos sujets d'intérêt commun.

Je reste à votre disposition pour en parler sans trop tarder, de manière formelle (en sous-commission CCSPL et/ou en CCF), ou plus tranquillement de manière informelle. Je vous remercie par avance de la suite que vous voudrez bien donner à cette proposition.

C'est avec intérêt que j'ai écouté à nouveau les développements de M. Fabre, que je n'avais pas croisé depuis au moins 5 ans.

Nous vous remercions de lui avoir demandé de venir présenter le rapport de SUEZ à la CCSPL, peut-être à la suite de la suggestion que nous vous avons faite l'an passé.

J'avais conservé un assez mauvais souvenir de lui et là, je n'ai pas été déçu ...

Ses tentatives de noyer le poisson (sur les travaux de renouvellement, sur la FP2E, sur les contrôles, et quelques autres points) ont été grossières.

Le pompon a été atteint lorsqu'il a prétendu -et maintenu- qu'un compte de résultats ne doit prendre en compte que les produits encaissés : M. Fabre ignore ce qu'est une créance ... !

Je n'avais pas entendu pareille sottise en réunion depuis des années.

Pour tenter de défendre sa cause, il a maladroitement affirmé que la somme dont nous parlions (1 143 KE) sera en fait payée en trois annuités par la SPL en raison d'un accord signé l'an passé entre SUEZ et cette dernière. Pour nous, il est donc apparu que la perte passée au débit du CARE n'avait pas lieu d'être et que le « Résultat » (qui n'en est pas un) devrait être non pas négatif de 687 KE mais positif d'environ 350 KE : le CARE 2021 est faux à hauteur d'un million d'Euros ! Ceci démontre, sur un point parmi d'autres, qu'on ne peut pas accorder de crédibilité aux CARE de SUEZ. C'est d'ailleurs la position que vos prédécesseurs avaient fini par adopter après des années de débats difficiles avec SUEZ (cf. leurs rapports annuels).

Le malheureux Fabre, s'obstinant encore à défendre sa position, a dit alors que si SUEZ procédait comme cela, c'était pour des raisons fiscales (il l'a répété!), avec un souci de cohérence des comptes. Nous avons bien compris que cela s'appelle de la fraude fiscale.

Pauvre Fabre ... !

Vous avez du mérite de supporter de traiter avec des gens de cet acabit.

Vous remerciant par avance de votre réponse sur nos questions et propositions qui précèdent, je vous prie de recevoir mes cordiales salutations,

Yves MITTAINE Eau-Secours-Briançonnais.

Les deux questions qui nous restaient à poser en CCSPL :

Question A : selon l'art.33.3 du contrat de DSP, « le coût du financement des travaux concessifs est décompté au taux initial de 5,1%, devant figurer dans le CARE en annuités progressives avec un taux de progressivité de 2% ». *Pouvez-vous nous indiquer où figure ce coût dans le CARE 2021 ?*

Question B : il nous a été rapporté que lors des contrôles techniques des installations, l'habitude avait été prise que la SEERC soit prévenue des visites d'inspection avec une semaine d'anticipation. *Cette pratique subsiste-t-elle ?*